

Le vendredi 25 septembre 2020, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 17 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLAIJ-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, M. Hervé ZILBER, Mme Virginie SALIBA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Karima DAOUD par M. Mohamed ANAJJAR

Absents excusés : -

Absents : -

Le Conseil Municipal est réuni à l'Espace Marcel Pagnol – Salle de Spectacle, situé 11 rue Gounod à Villiers-le-Bel (95400).

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

Mme Rosa MACEIRA, est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ Conseil Municipal

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal - Mme Virginie SALIBA

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-4,

VU le Code Electoral, et notamment l'article L.270,

CONSIDERANT que Mme Fatima BENALI a adressé à M. le Maire sa démission de son mandat de Conseillère Municipale par courrier du 14 septembre 2020, reçu en Mairie le 15 septembre 2020,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

CONSIDERANT que Mme Fatima BENALI a été élue sur la liste « MA VOIX, MA VILLE, ENSEMBLE POUR VILLIERS-LE-BEL »,

CONSIDERANT que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est Mme Virginie SALIBA,

PREND ACTE de la procédure exposée ci-dessus et de l'installation de Mme Virginie SALIBA en qualité de conseillère municipale. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

2/ Conseil Municipal

Changement de lieu de réunion du Conseil Municipal

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-7,

VU le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, CONSIDERANT que le département du Val d'Oise est classé dans la liste des zones de circulation active du virus de covid-19,

CONSIDERANT que la salle de réunion habituelle du Conseil Municipal située en mairie est trop exigüe et ne permet pas le respect des règles sanitaires en vigueur et notamment celle imposant une distanciation physique ainsi que des gestes barrières indispensables pour faire face à l'épidémie.

DIT que le Conseil Municipal se réunit, de manière provisoire, à l'Espace Marcel Pagnol – Salle de Spectacle (situé 11 rue Gounod à Villiers-le-Bel) tant que les règles sanitaires en vigueur imposant notamment une distanciation physique s'appliqueront et ne pourront être mises en œuvre dans la salle de réunion habituelle située en mairie. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

3/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2020

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2020. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 7 -- Ne prend pas part au vote : 0

4/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2020

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2020. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ Compte rendu

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 15 juillet 2020 et le 11 septembre 2020, les décisions prises par M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant : 26 - Concession dans le cimetière : 70 - Décision de préemption : 1 - Représentation en justice : 3 - Tarif : 1 - Subvention : 2 - Ligne de trésorerie : 1. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

7/ Conseil Municipal

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-8,

VU le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Villiers le Bel, ci-annexé. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Conseil Municipal

Formation des Commissions Municipales

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de former les commissions municipales suivantes :

- 1ère Commission : "Finances "
- 2ème Commission : "Vie des quartiers - Participation des habitants - Maisons de quartier"
- 3ème Commission : " Urbanisme - Travaux - Habitat - Développement Durable"
- 4ème Commission : "Petite enfance - Education - Jeunesse"
- 5ème Commission : "Culture - Sport - Politique de la ville"
- 6ème Commission : "Solidarité- Santé - Lutte contre les exclusions"

INDIQUE que les commissions municipales énumérées ci-dessus, sont composées de la manière suivante :

- le Maire, Président de droit ;
- et, au maximum 10 membres élus au sein du Conseil Municipal.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ Conseil Municipal

Désignation des membres au sein des Commissions Municipales

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2121-22,

DECIDE de procéder à la désignation des membres des commissions municipales :

1/ Commission "Finances "

Sont candidats :

M. Daniel AUGUSTE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Rosa MACEIRA, Mme Efatt TOOR, M. Allaoui HALIDI, M. Maurice MAQUIN, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Sori DEMBELE

Sont désignés, par 35 voix pour :

M. Daniel AUGUSTE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Rosa MACEIRA, Mme Efatt TOOR, M. Allaoui HALIDI, M. Maurice MAQUIN, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Sori DEMBELE

2/ Commission "Vie des quartiers - Participation des habitants - Maisons de quartier"

Sont candidats :

Mme Laetitia KILINC, Mme Marine MACEIRA, Mme Sabrina MORENO, Mme Géraldine MEDDA, M. Léon EDART, M. Cédric PLANCHETTE, M. William STEPHAN, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA

Sont désignés, par 35 voix pour :

Mme Laetitia KILINC, Mme Marine MACEIRA, Mme Sabrina MORENO, Mme Géraldine MEDDA, M. Léon EDART, M. Cédric PLANCHETTE, M. William STEPHAN, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA

3/ Commission " Urbanisme - Travaux - Habitat - Développement Durable"

Sont candidats :

M. Gourta KECHIT, M. Maurice BONNARD, Mme Géraldine MEDDA, M. Allaoui HALIDI, M. Maurice MAQUIN, M. Léon EDART, M. Cémil YARAMIS, Mme Karima DAOUD, M. Soré DEMBELE, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Sont désignés, par 35 voix pour :

M. Gourta KECHIT, M. Maurice BONNARD, Mme Géraldine MEDDA, M. Allaoui HALIDI, M. Maurice MAQUIN, M. Léon EDART, M. Cémil YARAMIS, Mme Karima DAOUD, M. Soré DEMBELE, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

4/ Commission "Petite enfance - Education - Jeunesse"

Sont candidats :

Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Véronique CHAINIAU, M. Pierre LALISSE, Mme Hakima BIDEHADJELA, Mme Teresa EVERARD, M. Faouzi BRIKH, Mme Myriam KASSA M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA

Sont désignés, par 35 voix pour :

Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Véronique CHAINIAU, M. Pierre LALISSE, Mme Hakima BIDEHADJELA, Mme Teresa EVERARD, M. Faouzi BRIKH, Mme Myriam KASSA M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA

5/ Commission "Culture - Sport - Politique de la ville"

Sont candidats :

M. Gourta KECHIT, Mme Marine MACEIRA, M. Maurice BONNARD, M. Christian BALOSSA, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Jamil RAJA, Mme Myriam KASSA, M. Hervé ZILBER, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Sont désignés, par 35 voix pour :

M. Gourta KECHIT, Mme Marine MACEIRA, M. Maurice BONNARD, M. Christian BALOSSA, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Jamil RAJA, Mme Myriam KASSA, M. Hervé ZILBER, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

6/ Commission "Solidarité- Santé - Lutte contre les exclusions"

Sont candidats :

Mme Rosa MACEIRA, Mme Sabrina MORENO, M. Pierre LALISSE, Mme Hakima BIDEHADJELA, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Teresa EVERARD, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Karima DAOUD, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Sont désignés, par 35 voix pour :

Mme Rosa MACEIRA, Mme Sabrina MORENO, M. Pierre LALISSE, Mme Hakima BIDEHADJELA, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Teresa EVERARD, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Karima DAOUD, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

10/ Conseil Municipal

Création de la Commission de Délégation de Service Public

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-5 et D 1411-3 et suivants,

DECIDE de créer la commission de délégation de service public et d'organiser l'élection des membres

titulaires et suppléants de cette commission.

FIXE les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public, comme suit :

Les listes relatives aux membres titulaires et suppléants doivent être déposées auprès du Maire dans les 15 minutes qui suivent l'adoption de la présente délibération.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Elles doivent identifier les noms et prénoms des candidats, et préciser le caractère titulaire ou suppléant de ces candidats.

DIT que l'élection se déroulera à la représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

DIT que cette commission sera compétente pour toute procédure de délégation de service public.
(Rapporteur :Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Conseil Municipal

Adoption du règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, troisième partie concessions,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2020 portant création de la Commission de Délégation de Service Public,

VU le règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public annexé à la présente délibération,

ADOpte le règlement intérieur de la Commission de Délégation de Service Public tel qu'il est annexé à la présente délibération.(Rapporteur :Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Conseil Municipal

Désignation des représentants de la ville au sein des conseils d'école

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-21,

VU le Code de l'Éducation,

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'écoles :

Sont candidats :

Ecole maternelle Ferdinand Buisson	Mme Géraldine MEDDA
Ecole maternelle Pape Carpentier	M. William STEPHAN
Ecole maternelle Les Galopins	Mme Marine MACEIRA
Ecole maternelle Jean Jaurès	Mme Myriam KASSA

Ecole maternelle Louis Juvet	M. Gourta KECHIT
Ecole maternelle Gérard Philipe	Mme Mariam CISSE-DOUCOURE
Ecole maternelle Pauline Kergomard	M. Allaoui HALIDI
Ecole maternelle Michel Montaigne	M. Maurice MAQUIN
Ecole maternelle Jean-Jacques Rousseau	M. Cédric PLANCHETTE
Ecole maternelle Henri Wallon	M. Daniel AUGUSTE
Ecole maternelle Emile Zola	M. Pierre LALISSE
Ecole élémentaire Ferdinand Buisson	Mme Teresa EVERARD
Ecole élémentaire La Cerisaie	Mme Rosa MACEIRA
Ecole élémentaire Marie Curie	Mme Efatt TOOR
Ecole élémentaire Jean Jaurès	M. Faouzi BRIKH
Ecole élémentaire Paul Langevin 1	M. Cémil YARAMIS
Ecole élémentaire Paul Langevin 2	M. Cédric PLANCHETTE
Ecole élémentaire Jean Macé	M. Maurice BONNARD
Ecole élémentaire Jean Moulin	Mme Hakima BIDELHADJELA
Ecole élémentaire Gérard Philipe	Mme Véronique CHAINIAU
Ecole élémentaire Henri Wallon	Mme Géraldine MEDDA
Ecole élémentaire Emile Zola	Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Sont désignés, par 35 voix pour :

Ecole maternelle Ferdinand Buisson	Mme Géraldine MEDDA
Ecole maternelle Pape Carpentier	M. William STEPHAN
Ecole maternelle Les Galopins	Mme Marine MACEIRA
Ecole maternelle Jean Jaurès	Mme Myriam KASSA
Ecole maternelle Louis Juvet	M. Gourta KECHIT
Ecole maternelle Gérard Philipe	Mme Mariam CISSE-DOUCOURE
Ecole maternelle Pauline Kergomard	M. Allaoui HALIDI
Ecole maternelle Michel Montaigne	M. Maurice MAQUIN
Ecole maternelle Jean-Jacques Rousseau	M. Cédric PLANCHETTE
Ecole maternelle Henri Wallon	M. Daniel AUGUSTE
Ecole maternelle Emile Zola	M. Pierre LALISSE
Ecole élémentaire Ferdinand Buisson	Mme Teresa EVERARD

Ecole élémentaire La Cerisaie	Mme Rosa MACEIRA
Ecole élémentaire Marie Curie	Mme Efatt TOOR
Ecole élémentaire Jean Jaurès	M. Faouzi BRIKH
Ecole élémentaire Paul Langevin 1	M. Cémil YARAMIS
Ecole élémentaire Paul Langevin 2	M. Cédric PLANCHEITE
Ecole élémentaire Jean Macé	M. Maurice BONNARD
Ecole élémentaire Jean Moulin	Mme Hakima BIDEHADJELA
Ecole élémentaire Gérard Philipe	Mme Véronique CHAINIAU
Ecole élémentaire Henri Wallon	Mme Géraldine MEDDA
Ecole élémentaire Emile Zola	Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

13/ Conseil Municipal

Désignation des représentants de la ville au sein des conseils d'administration des collèges et lycée

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-21,

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L 421-2, R 421-14 et R 421-16,

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des collèges et du lycée :

Sont candidats :

	Titulaire	Suppléant
Collège Léon Blum	M. Christian BALOSSA	Mme Véronique CHAINIAU
Collège Saint Exupéry	Mme Sabrina MORENO	Mme Myriam KASSA
Collège Martin Luther King	Mme Rosa MACEIRA	M. Cédric PLANCHETTE
Lycée Pierre Mendès France	M. Daniel AUGUSTE	Mme Laetitia KILINC

Sont désignés, par 35 voix pour :

	Titulaire	Suppléant
Collège Léon Blum	M. Christian BALOSSA	Mme Véronique CHAINIAU
Collège Saint Exupéry	Mme Sabrina MORENO	Mme Myriam KASSA
Collège Martin Luther King	Mme Rosa MACEIRA	M. Cédric PLANCHETTE
Lycée Pierre Mendès France	M. Daniel AUGUSTE	Mme Laetitia KILINC

(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

14/ Conseil Municipal

Désignation des représentants de la ville au sein de divers organismes extérieurs

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs suivants :

1- ORT Villiers-le-Bel

Sont candidats :

Représentant titulaire :	M. Cémil YARAMIS
Représentant suppléant :	Mme Laetitia KILINC

Ont obtenu :

Représentant titulaire	M. Cémil YARAMIS	35 voix
Représentant suppléant	Mme Laetitia KILINC	

Est désigné représentant titulaire : M. Cémil YARAMIS

Est désigné représentant suppléant : Mme Laetitia KILINC

2 - Ecole Saint Didier

Représentant titulaire :

Est candidat : M. Cédric PLANCHETTE

M. Cédric PLANCHETTE a obtenu : 35 voix

Est désigné représentant titulaire: M. Cédric PLANCHETTE

3 – CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)

Sont candidats :

1 ^{er} représentant titulaire	Mme Rosa MACEIRA
2 ^{ème} représentant titulaire	Mme Teresa EVERARD

Ont obtenu :

1 ^{er} représentant titulaire	Mme Rosa MACEIRA	35 voix
2 ^{ème} représentant titulaire	Mme Teresa EVERARD	

Sont désignés représentants titulaires: Mme Rosa MACEIRA et Mme Teresa EVERARD

4 - Association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel

Représentant suppléant :

Est candidat : Mme Véronique CHAINIAU

Mme Véronique CHAINIAU a obtenu : 35 voix

Est désigné représentant suppléant : Mme Véronique CHAINIAU (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

15/ Conseil Municipal

Désignation du Correspondant Défense

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21,

PROCEDE à la désignation du correspondant défense:

Est candidat: M. William STEPHAN
M. William STEPHAN a obtenu: 35 voix
Est désigné correspondant défense: M. William STEPHAN
(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

16/ Conseil Municipal

Désignation d'un représentant auprès de la Société du Grand Paris

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21,
VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,
VU le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la société du Grand Paris,

PROCEDE à la désignation d'un représentant de la commune de Villiers-le-Bel pour siéger au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris:

Est candidat: M. Jean-Louis MARSAC
M. Jean-Louis MARSAC a obtenu : 35 voix
Est désigné : M. Jean-Louis MARSAC (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

17/ Conseil Municipal

Désignation des représentants de la commune au sein de la commission de suivi de site (CSS) concernant la société SAREN à Sarcelles

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 125-2-1, R125-8-1 et suivants,

DESIGNE un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de constituer le collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » de la commission de suivi de site concernant la société SAREN à Sarcelles.

Sont candidats :

Représentant titulaire	Mme Djida DJALLALI-TECHTACH
Représentant suppléant	M. Pierre LALISSE

Ont obtenu :

Représentant titulaire	Mme Djida DJALLALI-TECHTACH	35 voix
Représentant suppléant	M. Pierre LALISSE	

Compte tenu des résultats ci-dessus :

Mme Djida DJALLALI-TECHTACH est désignée Représentant titulaire,

M. Pierre LALISSE est désigné Représentant suppléant,
afin de constituer le collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » de la commission de suivi de site concernant la société SAREN à Sarcelles.
(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

18/ Conseil Municipal

Désignation d'un représentant auprès de Coprocoop Ile-de-France

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21,
VU l'article 19 septies de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,
VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et le décret n° 2002-241 du 21 février 2002, relatif à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif,
VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
VU les statuts de « Coprocoop Ile-de-France »- Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Hlm à capital variable,
VU la convention de portage provisoire de logements conclue entre la commune et la SCIC Coprocoop Ile-de-France,
CONSIDERANT que l'assemblée délibérante doit désigner en son sein la personne qui la représentera auprès de la SCIC Coprocoop Ile-de-France,

PROCEDE à la désignation d'un représentant de la commune de Villiers-le-Bel pour siéger au sein du collège « collectivités publiques et leurs groupements » de la SCIC Coprocoop Ile-de-France :

Est candidat: Mme Géraldine MEDDA

Mme Géraldine MEDDA a obtenu : 35 voix

Est désigné : Mme Géraldine MEDDA (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

19/ Conseil Municipal

Commission communale pour l'accessibilité

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-3,
CONSIDERANT que cette commission doit être composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville,
CONSIDERANT que le Maire arrête la liste des membres,

DECIDE d'instituer la commission communale pour l'accessibilité,

DIT que cette commission sera instituée selon la composition suivante :

- des membres représentant la commune: 5 sièges (le Maire ou son représentant, président de la commission et 4 élus) ;
- des membres d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes

représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville : 4 sièges ;

DIT que pour tout sujet évoqué, nécessitant des connaissances dans des domaines précis, M. le Maire pourra inviter toute personne en capacité de fournir des éléments susceptibles d'aider la commission dans ses travaux. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC et Mme Rosa MACEIRA)

Texte adopté par vote pour : 35 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

20/ Conseil Municipal

Commission Communale des Impôts Directs - Désignation des commissaires

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,

VU la liste de contribuables locaux proposée en vue de leur désignation comme commissaire par le Directeur Départemental des Finances Publiques,

CONSIDERANT la nécessité d'adresser au Directeur Départemental des Finances Publiques, la liste de présentation comportant les noms pour la désignation des commissaires titulaires et des commissaires suppléants,

DRESSE la liste de présentation comportant les noms pour la désignation des commissaires titulaires et des commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaire/suppléant	Nom	Prénom	Commune
Titulaire	Asif	Daniel	Villiers-le-Bel
Titulaire	Bichelberger	Véronique	Villiers-le-Bel
Titulaire	Biondi	Marc	Villiers-le-Bel
Titulaire	Bomben	Serge	Villiers-le-Bel
Titulaire	Embs	Catherine	Villiers-le-Bel
Titulaire	Menye	Jean-Elie	Villiers-le-Bel
Titulaire	Noelette	Christophe	Villiers-le-Bel
Titulaire	Boulay	Patrice	Villiers-le-Bel
Titulaire	Jean	Lydia	Villiers-le-Bel
Titulaire	Koume	Mamoudou	Villiers-le-Bel
Titulaire	Quenette	Kevin	Villiers-le-Bel
Titulaire	Slaoui	Zohra	Villiers-le-Bel
Titulaire	Elassrioui	Samia	Villiers-le-Bel
Titulaire	Agonhoumey	Barthélémy	Villiers-le-Bel
Titulaire	Catoire	Corinne	Villiers-le-Bel
Titulaire	Laimet	Yoann	Villiers-le-Bel
Suppléant	Ammar-Khodja	Marc	Villiers-le-Bel

Suppléant	Andrade	Charles	Villiers-le-Bel
Suppléant	Douek	Aslan	Villiers-le-Bel
Suppléant	Fialaix	Francis	Villiers-le-Bel
Suppléant	Kinzonzi	Jacques	Villiers-le-Bel
Suppléant	Kotchoffa	Rigobert	Villiers-le-Bel
Suppléant	Lema	Fautin Aimé	Villiers-le-Bel
Suppléant	Mabonzo	Gérard	Villiers-le-Bel
Suppléant	Memel	Patricia	Villiers-le-Bel
Suppléant	Monneray	Marcel	Villiers-le-Bel
Suppléant	Mowelle	Bruno	Villiers-le-Bel
Suppléant	Perez	Serge	Villiers-le-Bel
Suppléant	Stephan	Rosalie	Villiers-le-Bel
Suppléant	Touzelet	Willy	Villiers-le-Bel
Suppléant	Yaich	Georges	Villiers-le-Bel
Suppléant	Baig	Saera	Villiers-le-Bel

DIT que cette liste sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques aux fins de désigner huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)
 Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Conseil Municipal

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France - Désignation des représentants de la commune

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C-IV,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France en date du 11 juillet 2020 relative à la création et la détermination de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

PROCEDE à la désignation d'un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Sont candidats :

Représentant titulaire	M. Jean-Louis MARSAC
Représentant suppléant	Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Ont obtenu :

Représentant titulaire	M. Jean-Louis MARSAC	35 voix
Représentant suppléant	Mme Djida DJALLALI-TECHTACH	

Sont désignés

Représentant titulaire	M. Jean-Louis MARSAC
Représentant suppléant	Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

22/ Conseil Municipal

Roissy Dev Aerotropolis - Désignation des représentants de la commune

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de l'association « Roissy Dev Aerotropolis »,

PROCEDE à la désignation d'un membre titulaire et un membre suppléant afin de représenter la commune à l'assemblée générale de Roissy Dev Aerotropolis:

Sont candidats :

Représentant titulaire	M. Daniel AUGUSTE
Représentant suppléant	M. Jean-Louis MARSAC

Ont obtenu :

Représentant titulaire	M. Daniel AUGUSTE	35 voix
Représentant suppléant	M. Jean-Louis MARSAC	

Sont désignés

Représentant titulaire	M. Daniel AUGUSTE
Représentant suppléant	M. Jean-Louis MARSAC

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

23/ Conseil Municipal

Délégation de Service Public - Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-5 et R. 1411-1 et suivants,
VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2020 portant création de la Commission de Délégation de Service Public et fixant les conditions de dépôt des listes,
CONSIDERANT que la Commission de Délégation de Service Public qui est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT qu'une (1) liste unique de candidats a été déposée,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

PROCEDE à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public :

- Nombre de votants : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre de voix obtenues par la liste unique de candidats : 35

PROCLAME élus les membres de la Commission de Délégation de Service Public, suivants :

Membres titulaires :

- M. Faouzi BRIKH
- Mme Carmen BOGHOSSIAN
- Mme Sabrina MORENO
- Mme Mariam CISSE-DOUCOURE
- M. Hervé ZILBER

Membres suppléants :

- Mme Myriam KASSA
- Mme Hakima BIDELHADJELA
- M. Jamil RAJA
- M. Cémil YARAMIS
- M. Jean-Pierre IBORRA

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

24/ Travaux

Commission communale de sécurité

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

CONSIDERANT le courrier de M. le Préfet en date du 16 juillet 2020 sollicitant l'avis de la Commune sur le renouvellement de la commission communale de sécurité,

DEMANDE, à M. le Préfet du Val d'Oise, le renouvellement de la commission communale de sécurité pour Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ Finances

Modification des dépenses amortissables du budget principal de la ville et fixation des durées correspondantes

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2008 portant fixation des durées d'amortissement,

DIT que les dépenses d'investissement figurant au tableau suivant et pour les durées indiquées sont désormais amortissables, et ceci à compter de l'exercice 2020 :

Imputation donnée à titre indicatif (M14 2020)	Nature de la dépense	Type de matériel (donné à titre indicatif)	Durée d'amortissement En année
202	FRAIS LIES A LA REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME ET A LA NUMERISATION DU CADASTRE	Article L.121-7 du code de l'urbanisme	10
2031	FRAIS D'ETUDES	Non suivis de réalisation	5
2032	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		5
2033	FRAIS D'INSERTION		5
2041/2042/2044 et sous-détails de ces articles concernant les	BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES		5
2041/2042/2044 et sous-détails de ces articles concernant les	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		15
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES LOGICIELS DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	Brevets : amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève	2
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES		10
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN		10
21312	CONSTRUCTION BATIMENTS SCOLAIRES		20
2132	CONSTRUCTION IMMEUBLE DE RAPPORT	Immeubles productifs de revenus	50
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS		10
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	Bâtiments légers, abris	10
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	Mât, lampadaires, barrières, bornes/potelets, feux tricolores, panneaux de signalisation...	20
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU		20
21533	RESEAUX CABLES		10
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION		10

21538	AUTRES RESEAUX		10
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE		10
21571	MATERIEL ROULANT	Laveuse compacte, balayeuse compacte, balayeuse autotractée	8
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	Equipements de garage et ateliers	15
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	Appareils de levage et ascenseurs	20
2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	Matériels techniques : meuleuse, machine à découper l'aluminium, groupe hydraulique, matériels de reprographie, petites tondeuses, débroussailleuse, tronçonneuses, tondeuse hélicoïdale, pulvérisateur, semoir, souffleurs à feuilles, broyeurs, cisailles à haies, pompes électriques, groupes électrogènes, aspirateurs à feuilles, pompes thermiques, pompes à engrais, motoculteurs	6
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	Tous véhicules de moins de 3,5 tonnes, véhicules utilitaires légers, scooters, motos, vélos, tondeuses autoportées, remorques...	5
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, véhicules de transport, véhicules industriels, camions...	8
2183 et sous-détails de cet article	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	Matériel informatique : Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans	5
2184	MOBILIER	Bureaux, chaises, armoires, caissons	15

2184	MOBILIER	Coffres forts	20
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Matériel classique	8
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Equipements sportifs, installations et appareils de chauffage	10
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Equipements de cuisine	15

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ Finances

Contribution de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France - Révision de l'attribution de compensation

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

CONSIDERANT la délibération n° 20.101 du 18 juin 2020 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France révisant les attributions de compensation,

APPROUVE la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n°20.101 du 18 juin 2020 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, portant le montant de l'attribution de Villiers-le-Bel à la somme globale de 2 300 440,07 € (+ 279 030 €).

DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ Finances

Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2020 - Phase 3

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE d'attribuer aux associations ci-dessous une « subvention sur critères » pour l'exercice 2020, d'un montant global de 53 239 €, décomposé comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention sur critères (Service des Sports) Conseil Municipal du 25 septembre 2020
92411-6574 Associations Sportives	53 239 €
Boxe savate	1 804 €
CAG-Club athlétique groupement Gonesse-VLB	4 185 €

Club escalade Villiers-le-Bel	2 324 €
Conceptuel	2 563 €
Club Olympique de Villiers-le-Bel	3 528 €
Club subaquatique	3 234 €
Compagnie d'arc de Villiers-le-Bel	3 846 €
Gymnastique Volontaire	2 084 €
HandBall Club de Villiers-le-Bel	2 851 €
Hockey Club VBHC	1 855 €
Jeunesse sportive de Villiers-le-Bel	2 294 €
Judo Club de Villiers-le-bel	3 585 €
KIM YONG HO KWON MUDO ACADEMY France	2 380 €
Niji Kendoka	3 649 €
Tennis club de Villiers-le-Bel	4 838 €
UNSS collège Léon Blum	750 €
UNSS collège Saint-Exupéry	750 €
UNSS LEP Mendes France	500 €
UNSS PENDUICK - CES M. L. King	750 €
USEP Les Zolympiades	600 €
VLB Basketball	4 869 €

DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association ANNIVOEUX (Imputation : 928243-6574).

DIT que la notification de la subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association Club Olympique de Villiers-le-Bel,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement subséquent avec l'association Judo Club de Villiers-le-Bel, annexé à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement subséquent avec l'association Jeunesse sportive de Villiers-le-Bel, annexé à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement subséquent avec l'association HandBall Club de Villiers-le-Bel, annexé à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement subséquent avec l'association VLB Basketball, annexé à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de financement subséquent avec l'association du Tennis club de Villiers-le-Bel, annexé à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1

M. Pierre LALISSE ne prend pas part au vote.

28/ Petite Enfance

Approbation des nouveaux règlements intérieurs des structures de la petite enfance

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets des nouveaux règlements intérieurs des structures d'accueil de la Petite Enfance,

ADOPTÉ les nouveaux règlements intérieurs des structures d'accueil de la Petite Enfance qui abrogent et remplacent ceux adoptés le 29 juin 2018 concernant l'ensemble des structures d'accueil de la Petite Enfance de la Ville (crèches collectives, accueil familial et haltes jeux). (Rapporteur : Mme Teresa EVERARD)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ Personnel

Modification du tableau des emplois

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau des emplois,

DECIDE la création des postes suivants :

- 2 postes « d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles » à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera basée sur les grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

30/ Marchés publics

Autorisation d'engagement d'une procédure de passation de marché et autorisation donnée au Maire de signer le marché d'approvisionnement des restaurants scolaires par la livraison du plat principal en liaison froide

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2122-21-1,

VU le Code de la Commande Publique,

AUTORISE M. le Maire à engager la nouvelle procédure de passation en appel d'offres ouvert du marché

d'approvisionnement des restaurants scolaires par la livraison du plat principal en liaison froide.

AUTORISE M. le Maire à signer le marché à intervenir d'approvisionnement des restaurants scolaires par la livraison du plat principal en liaison froide, à hauteur de l'enveloppe maximum estimée à 550 000 Euros HT soit 660 000 Euros TTC par an.

Ce marché sera conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC et Mme Carmen BOGHOSSIAN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

31/ Rénovation urbaine

Autorisation d'engagement d'une procédure de passation de marché et autorisation donnée au Maire de signer le marché pour la désignation de la maîtrise d'œuvre des espaces publics du secteur Gounod prolongé

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.2122-21-1,

VU le Code de la commande publique, notamment les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

VU le protocole de préfiguration pour le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain signé le 8 juin 2017,

VU l'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU rendu le 3 Octobre 2019,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 approuvant le bilan de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain pour les quartiers de la Cerisaie, de Derrière-Les-Murs de Monseigneur et du Puits-la-Marlière.

AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure de passation en appel d'offres ouvert en vue de désigner une maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du secteur Gounod prolongé dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau urbain et à accomplir toutes les formalités afférentes à ladite consultation.

AUTORISE M. le Maire à signer le marché à intervenir de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du secteur Gounod prolongé à hauteur de l'enveloppe maximum estimée à 300 000 € HT soit 360 000 € TTC. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

32/ Rénovation urbaine

Autorisation d'engagement d'une procédure de passation de marché et autorisation donnée au Maire de signer le marché pour la désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine (OPCU)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.2122-21-1,

VU le Code de la commande publique, notamment les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

VU le protocole de préfiguration pour le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain signé le 8 juin 2017,

VU l'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU rendu le 3 Octobre 2019,

AUTORISE M. le Maire à lancer une procédure de passation en appel d'offres ouvert en vue de désigner un AMO-OPCU dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau urbain et à accomplir toutes les formalités afférentes à ladite consultation,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché à intervenir d'AMO-OPCU dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement urbain à hauteur de l'enveloppe maximum estimée à 300 000 € HT soit 360 000 € TTC, pour cinq ans. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

33/ Rénovation urbaine

Avis du Conseil Municipal sur le dossier de création de la ZAC (ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ) du Village

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 321-29 à L. 321-36, R. 321-1 à R. 321-22, et R 311-3 à R 311-4,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles R 122-2 et suivants,

VU la prise d'initiative de l'opération autorisée par le Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement en date du 30 novembre 2016,

VU la décision du Président du Conseil d'administration de Grand Paris Aménagement du 12 janvier 2018 définissant les objectifs du projet et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC du Village,

VU la délibération du Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement du 28 novembre 2019 approuvant le bilan de la concertation préalable et le dossier de création de la ZAC du Village,

VU le protocole de partenariat signé le 13 mars 2020 entre la ville de Villiers-le-Bel et Grand Paris Aménagement pour le projet de renouvellement du centre ancien du Village,

VU le courrier du 5 août 2020 reçu en mairie le 11 août 2020 par lequel Grand Paris Aménagement a transmis le dossier de création de ZAC du Village pour avis préalablement du Conseil municipal de la commune,

VU le dossier de création de ZAC du Village transmis par Grand Paris Aménagement et annexé à la présente délibération,

EMET un avis favorable sur le dossier de création de ZAC du Village annexé à la présente délibération,

AUTORISE M. le Maire à en informer les services de la préfecture et à mener toute démarche subséquente nécessaire à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Allaoui HALIDI)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

34/ Foncier

Autorisation de signature - Avenant à la convention d'occupation du domaine public conclue avec la SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1),

VU l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des contrats publics pendant la crise sanitaire née de l'épidémie COVID-19,

VU la décision du Maire n°126/2017 du 29 juin 2017 relative à la convention d'occupation du domaine public par du mobilier urbain au profit de la SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE,

CONSIDERANT que la crise sanitaire née de l'épidémie COVID-19 a un impact très important sur l'exécution financière de la convention d'occupation du domaine public,

CONSIDERANT la nécessité de modifier certaines clauses de la convention initiale,

CONSIDERANT la proposition d'avenant,

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'occupation du domaine public passée avec la SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE.

AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant avec la SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



2 OCT. 2020